

**BUREAU SYNDICAL
ENERGIE
Délibération N°8**

SEANCE DU 31 MARS 2025

Lundi 31 mars 2025, à 9h30, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	visio			LEYNAUD J. (VP)	x		
BONNET-FERRAND V. (VP)	Visio			PEYRACHE A.	visio		
BOUSCHON M. (VP)	visio			REVEL F.		x	
	x			ROUYEYROL B.	x		
BULINGE JP. (VP)	x			SABATIER R. (VP)	x		
CHAZE M. (VP)	visio			SCHERER A. (VP)	visio		
COULMONT H.	visio			VALLA M. (VP)		x	
HERNANDEZ C.			x				

OBJET : Convention de mise à dispositions de services et d'un logiciel entre Territoire d'énergie Drôme - SDED et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Territoire d'énergie Drôme - SDED a développé et acquis une solution de collecte, de traitement et de restitution des données de consommation et de facturation d'énergie par le biais de marchés conclus avec un opérateur économique privé, la société KAPT. Un logiciel dénommé « ENERCOMPIL » a été créé et la marque déposée auprès de l'INPI par Territoire d'énergie Drôme - SDED.

ENERCOMPIL est un outil novateur qui permet notamment de collecter les factures des collectivités depuis les espaces clients des différents fournisseurs d'énergies (gaz et électricité), d'en extraire les données de consommation, de regrouper ces données et de les analyser.

Les collectivités bénéficiaires de cet outil ont ainsi accès à l'intégralité de leurs factures énergétiques, sur plusieurs années, et ce même en cas de changement de fournisseur. Cela leur permet de suivre leur consommation, d'obtenir des données statistiques complètes, personnalisées et actualisées, et ce, sans risquer que ces informations ne soient un jour revendues ou divulguées à des tiers, grâce à la mise en place d'un mode de stockage sécurisé.

Territoire d'énergie Drôme - SDED souhaite permettre à des groupements de collectivités territoriales disposant de compétences similaires de bénéficier de cet outil qu'il a développé, dans le cadre d'une démarche de coopération public - public.

Le SDE 07 assure le suivi des consommations énergétiques concernant, notamment, les bâtiments publics dont ses membres sont propriétaires. Il ne dispose toutefois d'aucun logiciel de compilation des données pour assurer le suivi des consommations et dépenses énergétiques.

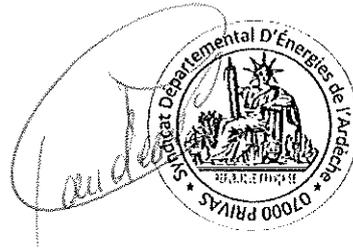
Conformément aux dispositions de l'article L.5111-1 du CGCT, le Territoire d'énergie Drôme - SDED propose une convention au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pouvant être conclue de gré à gré, en dehors des règles de la commande publique afin de mettre à disposition des services et le logiciel ENERCOMPIL.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition de services et d'un logiciel entre Territoire d'énergie Drôme – SDED et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Le président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....